

Le 11 mars 2019

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 mars 2019, à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-03-01 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4 février 2019
  - 11 février 2019
5. Comptes à accepter
  - Février 2019
6. Adoption règlement 319-2019 concernant la prévention incendie
7. Adoption règlement 320-2019 concernant une aide financière 2019 pour la mise aux normes des installations septiques
8. Avis de motion et projet de règlement pour abroger le règlement 292-2017 règlement emprunt camion
9. Avis de motion modification règlement 314-2018 taux de taxes et compensation 2019
10. Avis de motion 322-2019 modifiant le règlement 269-2014 concernant une aide pour l'entretien des voies privées en secteur de villégiature
11. Dépôt des états-financiers 2018
12. Nomination d'un Directeur du service de sécurité incendie
13. Maison des jeunes
14. Appel d'offre enseigne 911
15. Appel d'offre propane
16. Appel d'offre diesel
17. Ralentisseurs
18. Servitudes dédommagement (2)
19. Demande d'exclusion CPTAQ appuie
20. Mandat préparation d'un devis (loader)
21. Vente véhicules (2 camions et rétrocaveuse)
22. Débitmètre
23. Plan de préventionniste
24. Demande accès parc industriel 1 juin 2019

25. Fermeture rue aréna 18 août 2019
26. Représentant OMH
27. Résolution OMH changement
28. Subvention gestion des actifs
29. Répartition surplus non affecté
30. Rapports des comités
31. Période de questions
32. Levée de l'assemblée

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 19-03-02 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 février 2019 et l'assemblée régulière du 11 février 2019 tel que présenté.

### **COMPTES À ACCEPTER**

- 19-03-03 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2019 soient acceptés selon les chèques M1900013 à M1900018 + M1900022, C1900137 à C1900200 et L1900062 à L1900093 pour un déboursé total de 292 632,73 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

---

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

### **ADOPTION RÈGLEMENT 319-2019 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE**

- 19-03-04 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau,, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que l'on adopte le règlement numéro 319-2019 concernant la prévention incendie.

### **ADOPTION RÈGLEMENT 320-2019 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE 2019 POUR LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES**

- 19-03-05 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement numéro 320-2019 concernant une aide financière 2019 pour la mise aux normes des fosses septiques.

### **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 292-2017 RÈGLEMENT D'EMPRUNT CAMION**

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement pour abroger le règlement 292-2017.

**AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
RÈGLEMENT 314-2018 TAUX DE TAXES ET COMPENSATION 2019**

Le conseiller, M.Gaétan Tremblay, donne avis de motion et présente le projet de règlement modifiant l'article 9- TARIFICATION VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

12. Qu'une compensation de 224,18 \$ pour la vidange de fosse septique soit imposée à chaque propriétaire, et ce, à chaque fois que ce service sera rendu. Un montant de 100,00 \$ plus taxes supplémentaire sera exigé pour les vidanges d'urgence ou hors saison et un montant de 75,00 \$ plus taxes pour tout déplacement inutile.

Cette correction est rétroactive au 1 janvier 2019.

**AVIS DE MOTION 322-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 269-2014  
CONCERNANT UNE AIDE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES  
EN SECTEUR DE VILLÉGIATURE**

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement 322-2019 concernant la modification de l'article 2 du règlement 269-2014.

Qu'une aide financière ne pouvant dépasser 10 % des taxes foncières versées par le secteur pourrait être remboursé au secteur de villégiature sur présentation de pièces justificatives d'entretien de leurs voies privées.

**ÉTATS FINANCIERS 2018 – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE  
BLANCHETTE VACHON ET ASSOCIÉS**

19-03-06 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du rapport financier 2018 tel que préparé par Blanchette Vachon et associés.

**NOMINATION DE M. JEAN-FRANÇOIS BOLDUC , DIRECTEUR  
INCENDIE – ENTENTE CONDITIONS DE TRAVAIL**

19-03-07 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on engage M. Jean-François Bolduc comme directeur du service de sécurité incendie, avec les conditions suivantes : Rémunération de...\$, ... \$ / mois pour utilisation de son cellulaire et il pourra cotiser au REER collectif de la municipalité.

**MAISON DES JEUNES**

19-03-08 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité contribue au montant de 50\$ pour chaque jeune de la municipalité St-Côme-Linière qui participera au projet «ados en cavale» pour 2019 et les années subséquentes.

**APPEL D'OFFRE ENSEIGNE 911**

19-03-09 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de fourniture d'enseigne 911 de Kalitec au coût de 7 101,70 \$ plus taxes pour 307 enseignes, poteaux et accessoires.

### **APPEL D'OFFRE PROPANE**

19-03-10 QU'UN appel d'offre a été envoyé par invitation :

Les soumissionnaires sont :

S.S propane 15 309,00 \$  
Propane GRG 14 271,60 \$  
Sonic 20 424,30 \$

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement :

Que le contrat de 3 ans soit attribué à Propane GRG qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection au coût de 14 271,60 \$ pour 3 ans.

### **APPEL D'OFFRE DIESEL**

19-03-11 QU'UN appel d'offre a été envoyé par invitation :

Les soumissionnaires sont :

FILGO marge de profit par litre 0,005/L  
ULTRAMAR marge de profit par litre 0,0055/L

Il est proposé par M. Robby Poulin secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement :

Que le contrat de 3 ans soit attribué à Filgo qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection avec une marge de profit fixe pour 3 ans de 0,005/L.

### **AJOUT DE RALENTISSEURS**

19-03-12 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement qu'on ajoute des ralentisseurs en face de la propriété du 1633 rue Victor afin de ralentir le trafic et pour la sécurité des enfants. Les ralentisseurs seront installés du 15 avril jusqu'à la dernière journée avant que la période d'hiver commence.

### **SERVITUDE PLUVIAL**

19-03-13 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement :

Que l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE (3 746 673) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de BEAUCE, par la présente servitude est consentie pour et en considération de la somme de MILLE DOLLARS (1000,00\$) payée à M. Jean-Yves Doyon, dont QUITTANCE FINALE de la part de la municipalité.

## **DEMANDE D'EXCLUSION CPTAQ**

19-03-14 Demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 746 618 au cadastre de la Province de Québec. – Excavation Paul Jacques inc.

- Considérant qu'Excavation Paul Jacques inc. a soumis à la CPTAQ en octobre 2018, avec l'appui de notre municipalité et de la MRC Beauce-Sartigan, une demande visant à procéder à des activités de valorisation de matériaux sur une partie du lot 3 746 774 au cadastre de Québec.
- Considérant que la parcelle de terrain visée par cette demande a fait l'objet, en novembre 2009, d'une autorisation de la part de la CPTAQ pour y entreposer tels matériaux, soit au dossier 363385.
- Considérant que le projet visé par Excavation Paul Jacques ne vise qu'à ajouter un usage accessoire/complémentaire sur la partie de terrain ayant fait l'objet de cette décision.
- Considérant que, selon la Commission et en vertu de l'article 62.1 de la LPTAA, cette demande formulée par Excavation Paul Jacques inc. doit être assimilée à une demande d'exclusion au sens de la Loi (LPTAA).
- Considérant que notre municipalité est d'avis qu'un tel site de valorisation rencontre ses objectifs de valorisation de matières résiduelles et constitue donc un apport important sur notre territoire.
- Considérant que le projet visé n'aura pas pour effet d'ajouter un impact additionnel au sens des critères de l'article 62 de la LPTAA, tenant compte l'autorisation actuellement en vigueur et qui ne comporte pas de date de fin, ni de condition d'exécution ou de restauration de site en question.
- Considérant que, notamment en raison de l'autorisation déjà accordée pour l'entreposage des matériaux en question sur ce même site, nous concluons qu'il n'y a pas d'autre espace approprié disponible sur le territoire de notre municipalité, incluant notre zone blanche, pour procéder à la réalisation des activités visées et que le site en question constitue à cet égard le site de moindre impact en application des critères de la LPTAA.
- Considérant nos conclusions énoncées à notre résolution 18-10-221 dont copie est jointe à la présente.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu à l'unanimité.

Que, en conformité avec les dispositions de l'article 65 de la LPTAA, la présente demande d'exclusion soit préalablement acheminée aux autorités de la MRC de Beauce-Sartigan pour obtenir :

Une recommandation favorable, sous forme de résolution et motivée en fonction de l'article 62 de la LPTAA.

Un avis relatif à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

Que suite à l'obtention de ces documents, une demande d'exclusion visant une partie du lot 3 746 774 du cadastre de Québec soit soumise à la CPTAQ par notre municipalité.

Que la Commission soit informée que, en référence à son dossier 363385, la municipalité n'aurait aucune objection quant au fait que, plutôt que de considérer la présente demande d'exclusion, la Commission se prononce sous forme d'une autorisation pour usage autre qu'agricole portant uniquement et spécifiquement sur les activités projetées pour Excavation Paul Jacques inc., en conformité avec la demande qui lui était formulée par cette entreprise en octobre 2018.

### **MANDAT DE PRÉPARATION D'UN DEVIS**

19-03-15

Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Robby Poulin, et résolu unanimement que le conseil mandate la Directrice générale pour élaborer un devis pour l'achat d'un chargeur.

### **MANDAT VENTE DE VÉHICULES**

19-03-16

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin, et résolu unanimement que le conseil mandate la Directrice générale de mettre en vente les véhicules suivants sur des sites de ventes et la page web de la municipalité :

Chasse neige inter PYS 4X4 1989

Chasse neige inter 20S 1994

### **CALIBRATION DÉBITMÈTRE**

19-03-17

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service no 0400150 d'Assisto, pour la vérification et la calibration des débitmètres au montant de 1 598,50 \$ plus taxes.

### **PLAN INTERVENTION**

19-03-18

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service no 19-0001 d'Action PMU, pour élaboration de 5 plans d'intervention pour les bâtiments à risque très élevé et risque élevé au montant de 4 160,00 \$ plus taxes. Ses plans sont obligatoires pour le schéma de couverture de risques.

### **PARC INDUSTRIEL**

19-03-19

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte de mettre à la disponibilité des chevaliers de Colomb les terrains du parc industriel pour organiser un tir de poney le 1<sup>er</sup> juin 2019.

### **FERMETURE RUE (VOITURES ANTIQUES)**

19-03-20

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on ferme la 19<sup>e</sup> Rue pour l'Expo d'Autos Antiques le 18 août 2019.

## **OMH – REPRÉSENTANTE**

19-03-21 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que Mme Sylvie Bruneau soit nommée représentante pour siéger au conseil de l'Office Municipal d'Habitation de St-Côme-Linière.

## **REGROUPEMENT O.M.H. ST-CÔME-LINIÈRE**

19-03-22 **ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de la Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien (Bellechasse), l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Côme-de-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoit Lâbre ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Tring-Jonction, de la Municipalité de Saint-Victor, de la Ville de Saint-Georges, de Saint-Benjamin, de Saint-Zacharie, de Saint-Prosper, de Sainte-Aurélie, de Saint-Cyprien (Bellechasse), de Saint-Côme-de-Linière, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Martin, de La Guadeloupe, de Saint-Éphrem et de Saint-Benoit Lâbre un projet d'entente de regroupement des dix-sept (17) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : M. Géatan Tremblay

Appuyé par : Mme Louise Paquet

et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien (Bellechasse), l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Côme-de-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoit Lâbre suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

#### **SUBVENTION POUR LA GESTION DES ACTIFS**

19-03-23

Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour élaborer un plan d'intervention pour toutes les routes rurales.

Il est résolu que la municipalité St-Côme-Linière s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs : Plan d'intervention rurale.

Il est également résolu que la municipalité St-Côme-Linière consacre 8 360 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

19-03-24

## **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE de St-Côme-Linière a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Bruneau

APPUYÉ PAR : M. Gilles Pedneault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de St-Côme-Linière modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de St-Côme-Linière informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de St-Côme-Linière demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – SURPLUS – RÉSERVÉS**

19-03-25 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on approprie, du surplus accumulé non affecté, un montant de 40 000 \$ au postes de surplus affecté, réparti selon l'écriture suivante :

	Débit	Crédit
Surplus accumulé non affecté 59-110-10	40 000 \$	
Surplus affecté réservé : Réserve vidange boues 59-110-31		40 000 \$

### **Le maire quitte l'assemblée.**

## **SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL**

19-03-26 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

Que l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQUANTE-DEUX (6 264 052) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de BEAUCE, par la présente servitude est consentie pour et en considération de la somme de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00\$) payée à Gestion Lyfaumo, dont QUITTANCE FINALE de la part de la municipalité.

## **RAPPORTS DES COMITÉS**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

19-03-27 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 44.

La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le lundi, 8 avril 2019.

## **RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

\_\_\_\_\_  
Yvon Paquet  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maryane Bélanger  
Secrétaire-trésorière / Directrice générale